



Cours de basse et de guitare électrique - Conditions Générales 2026-2027

Les cours commenceront le lundi 7 septembre 2026 et finiront le vendredi 18 juin 2027.

Les vacances et les jours fériés correspondent à ceux en vigueur à Genève.

Les cours manqués par l'élève ne seront en principe pas rattrapés, mais un arrangement avec le professeur est possible afin de remplacer le cours manqué. En cas d'absence du professeur, le cours sera remplacé. L'élève est inscrit pour la durée d'une année scolaire. Celui ou celle qui voudrait cesser son cours durant l'année doit en informer l'école par écrit.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol, d'accidents et de dégâts matériels appartenant à l'élève.

Tarifs, pour un cours individuel hebdomadaire de 45 minutes, le matériel à disposition du musicien est inclus dans ce prix :

Frs. 220.- par élève par mois, payable au début du mois.

Les cours individuels sont payables au début de chaque mois, cash, Twint (au 076 396 07 26), ou par virement postal. Un montant de Frs 40.00 (par famille) est perçu comme cotisation annuelle pour être membre de l'association. Cette cotisation est obligatoire et n'est pas remboursable en cas de désistement.

Professeur de basse : Ivan De Luca

Professeur de guitare : Stéphane Juillard

Le soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions générales et s'engage à les respecter.

Fait à Genève le :

Nom et signature des parents ou représentant légal :

.....